



**Présents :**

- Délégués de quartier : Christian LEMOINE, Sylvain STRASFOGEL
- Représentants de la commune : Gérard LAVIGNE (Maire-adjoint), Pierre BERNARDAUD (élu contact du quartier), Nathalie CREPIN (responsable service espaces verts – voirie)

**Ordre du jour :**

- Point sur les travaux réalisés, en cours ou programmés.
- Questions-réponses des participants

**Réunion quartier Q2**  
**informelle en mairie**

Sujets abordés – réponses		ACTIONS	ECHEANCES
1	<p>Suite aux intempéries et aux recommandations de la Préfecture, la réunion de quartier initialement prévue le 2 novembre 2023 a malheureusement dû être annulée.</p> <p>Exceptionnellement cette année, la réunion de quartier n'aura pas lieu physiquement. Elle pourrait être reportée au printemps. Néanmoins les délégués de quartier continuent de recenser les demandes des habitants du quartier du Platin afin que la municipalité réponde au mieux aux attentes.</p>	/	/
2	<p><u>Sentier des Douaniers :</u></p> <p>Actuellement la commune est en négociation avec la DDTM pour la réalisation de travaux de mise en sécurité. En effet, l'objectif de la commune est d'assurer la sécurité en supprimant les causes de danger, notamment les trous d'air sous le sentier et le confortement des ouvrages.</p> <p>La politique de l'Etat serait plutôt de mettre en place des installations résilientes, réversibles qui s'instaurent dans le paysage type passerelles.</p> <p>Un dossier de demande de subventions est monté en parallèle avec France vue sur Mer.</p>		En cours
3	<p><u>Escaliers du Platin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'escalier actuellement en place va être conforté. Une étude est en cours avec le cabinet Géolithe.</li><li>➤ Concernant l'escalier qui a été détruit, le cabinet d'études mandaté fait des études de sol et travaille sur le design de l'escalier qui sera mis en lieu et place. En effet la DDTM serait favorable au remplacement de l'escalier sous réserve qu'il y ait une faible emprise sur le Domaine Public Maritime.</li></ul> <p>Le rendu de l'étude se fera fin 2023 pour présentation du projet à la DDTM début 2024. Si avis favorable de la DDTM, la commune pourra lancer une consultation auprès des entreprises pour espérer débuter les travaux fin 2024 début 2025.</p>		2024 - 2025
4	Sur certaines périodes, des odeurs d'égouts remontent plage du Platin	/	/

	<p>Cela peut provenir des postes de refoulement.</p> <p>Lorsque vous constatez ces désagréments, il faut contacter la mairie qui se rapprochera du concessionnaire pour intervention.</p>		
5	<p>Problème des chiens sur la plage, l'interdiction n'est pas respectée, que faire ?</p> <p>Pour rappel, les chiens sont autorisés sur les plages du 1<sup>er</sup> octobre au 29 avril, tenus en laisse. Des panneaux d'interdiction ont été installés à chaque entrée de plage, il en va de la responsabilité de chacun de respecter le savoir vivre ensemble.</p>	/	/
6	<p>Les cyclistes remontent l'allée de la Jonque en sens interdit, cela augmente le risque d'accidents</p> <p>Les panneaux en bas de la piste cyclable (côté olivier) vont être déplacés pour une meilleure visibilité. Le panneau « piétons / vélos » va être avancé au 2eme arbre et le panneau « vélodyssée » sera regroupé sur ce poteau ce qui permettra de mieux définir les espaces piétons – vélos et de rendre la piste cyclable plus visible pour les cyclistes qui ne l'auraient pas vu.</p> <p>Un marquage zébra sera fait entre les chicanes et le passage piétons côté rond-point de l'olivier pour renforcer visuellement la zone qui définit l'espace partagé cyclistes-piétons.</p>	OUI	Printemps 2024
7	<p><u>Devenir du Foyer Creusois :</u></p> <p>Pour rappel, le foyer Creusois appartient au département de la Creuse. Le département a décidé de vendre tout en gardant 9 000m<sup>2</sup>. Il y a eu plusieurs appels d'offres, 3 propositions dont une seule a été retenue par les élus du département. La mairie a imposé le respect du PLU de Saint-Palais, c'est-à-dire R+1, parking souterrain, 30% de logement social et un projet de centre bien être ouvert à l'année aux saint-palaisiens.</p> <p>A ce jour, le promoteur retenu a renoncé à sa promesse d'achat.</p>	/	/
8	<p>Stationnement alterné avenue du Platin, les véhicules dépassent souvent les zones de marquage</p> <p>Le stationnement alterné a permis de réduire la vitesse dans la rue. Les marquages étant légèrement effacés il se peut que des véhicules aient dépassé la zone de stationnement, les marquages des places seront donc refaits avant la saison.</p>	OUI	Printemps 2024
9	<p>Fréquence du balayage des rues et répartition</p> <p>La balayeuse passe une fois par mois dans l'ensemble des rues de la commune. En été elle passe plus régulièrement en centre-ville du fait d'une plus forte fréquentation.</p> <p>Pour rappel, les agents du service propreté doivent nettoyer 180 km de caniveaux, les parkings, le marché et une à deux fois par mois l'avenue de Pontailiac du rond-point du Casino de Pontailiac à Nauzan en contre partie du nettoyage de la plage de Nauzan par la commune de Vaux.</p>	/	/
10	<p>Mettre un panneau sens interdit vélos en bas de l'allée de la Jonque et boulevard de la Liberté.</p> <p>Les panneaux de sens de circulation boulevard de la Liberté sont en cours d'installation.</p> <p>Les panneaux sens interdit vélos seront commandés pour installation avant saison.</p>	OUI	Printemps 2024
11	<p>Améliorer la visibilité au carrefour du local à verres. Quel projet d'aménagement ?</p> <p>Les végétaux vont être taillés pour une meilleure visibilité et le terre-</p>	OUI	Printemps 2024

	<p>plein sera aménagé et embelli avec des vivaces.</p> <p>Un STOP sera installé au niveau du terre-plein avant d'arriver sur la piste cyclable + marquage au sol du STOP.</p>		
12	<p>Désagréments liés au conteneur à verres (bris de verres, bruit, stationnement...)</p> <p>Les bulles à verres dépendent, au même titre que les conteneurs poubelles, du service déchets de la CARA. Il n'est pas prévu de le déplacer.</p>	/	/
13	<p>Nuisances sonores dues au festival Flyin'club :</p> <p>Un contrôle du nombre de décibels a été fait durant le festival du Flyin'Club. Le niveau sonore autorisé est de 104 décibels, le niveau sonore mesuré sur le festival était de 96 décibels, il n'y a donc pas eu de débordement. En revanche les vents étant relativement forts ce week-end là, le bruit s'est diffusé largement. Si le festival revient au Concié l'été prochain, des aménagements seront imposés aux organisateurs afin de réduire la gêne occasionnée.</p>	/	/
14	<p>Est-il prévu la reprise des voies et trottoirs allée de la Frégate, allée de la Jonque, allée du Drakkar, allée du Lougre...</p> <p>La partie piétonne entre le local à verres et le rond-point de l'olivier sera prioritaire dans le plan annuel de réfection des trottoirs.</p>	OUI	Courant 2024
15	<p>Préciser l'interdiction vélos sur la promenade du Platin</p> <p>En plus du panneau présent côté parking du Belvédère, un cartouche sera rajouté « interdit à tous véhicules sauf services »</p>	OUI	Printemps 2024
16	<p>Comment faire respecter l'élagage des arbres du voisinage et le risque d'invasion des ailantes dans les jardins ?</p> <p>Lorsque les haies débordent et créent une gêne pour les piétons, cyclistes ou automobilistes, la mairie peut envoyer des courriers pour demander aux propriétaires de tailler leur haie et / ou arbres.</p>	OUI	/
17	<p>Comment réduire les nuisances sonores dans le quartier ?</p> <p>S'il s'agit de nuisances sonores liées à des fêtes, de la musique etc, dans un premier temps demander aux personnes à l'origine de la gêne de bien vouloir respecter le voisinage, sinon en fonction de l'heure des nuisances faire appel soit à la police municipale soit au 17.</p>	/	/
18	<p>Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2022, comment diffuser l'information pour que les propriétaires concernés par des mouvements de terrain affectant leurs constructions puissent déposer un dossier en mairie et bénéficier des éventuelles aides ?</p> <p>À toutes les personnes qui avaient fait une déclaration en mairie, le 09/09/2023, lendemain de la parution au Journal Officiel de l'arrêté de reconnaissance catastrophe naturelle, l'information suivante a été envoyée : <i>Par arrêté ministériel du 21 juillet 2023 paru au Journal Officiel du 8 septembre 2023, la commune de Saint-Palais-sur-Mer a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022.</i></p> <p><i>Je vous précise que vous disposez d'un <b>délai de 30 jours</b>, à compter du 8 septembre 2023 (date de la publication de cet arrêté), pour déposer un état estimatif de vos pertes auprès de votre compagnie d'assurance.</i></p> <p>Et l'information a été mise en ligne, pour la population, sur le site internet de la Commune, ainsi que sur les réseaux sociaux</p>	/	/

19	<p>Comment réduire la présence de moustiques importante cet été ?</p> <p>Il faut savoir que les larves de moustiques se développent dans l'eau. En été, après les pluies ou arrosage, leur développement s'effectue en moins d'une semaine.</p> <p>A ce titre, il faut respecter les gestes de prévention, à savoir vider une fois par semaine minimum les soucoupes de pots de fleurs qui conservent l'humidité afin d'empêcher au moustique de pondre ses œufs, couvrir les bacs de récupération des eaux de pluie avec un couvercle hermétique, nettoyer les regards et siphons au pied des gouttières, entretenir régulièrement sa piscine ou bassin d'agrément, enfin ranger à l'abri les récipients et objets qui peuvent retenir l'eau de pluie.</p> <p>D'autres informations sont consultables sur le site : <a href="http://demoustication.charente-maritime.fr">demoustication.charente-maritime.fr</a> ou sur l'application IMoustique</p>	/	/
20	<p>Comment gérer les nuisances générées par le camping sauvage sur le parking du Belvédère ?</p> <p>Le service propreté passe tous les jours mais en cas de débordement, appeler la mairie pour une intervention supplémentaire.</p>	/	/
21	<p>Elaguer les arbres dangereux allée de la Jonque, notamment un acacia situé au niveau d'un banc public ?</p> <p>Les branches vont être taillées à hauteur d'homme. Concernant l'acacia, il ne présente pas de danger, il a poussé de manière penchée mais n'est pas malade et ne représente aucun risque.</p>	/	/
22	<p>Comment drainer l'eau des canalisations d'eaux pluviales qui débouchent des allées du Platin vers la plage, pour éviter d'entraîner le sable en mer ?</p> <p>L'exutoire pluvial ne peut être modifié en revanche une campagne de nettoyage des avaloirs sera programmée.</p>	/	/
23	<p>Vérification des éclairages publics</p> <p>Un suivi régulier est déjà en place. Néanmoins, en cas de dysfonctionnement, contacter les services techniques de la mairie pour intervention à l'adresse mail : <a href="mailto:st@stpalaisurmer.fr">st@stpalaisurmer.fr</a></p>	/	/